Département de la Haute-Garonne

Commune de LAUNAC

1ère modification du Plan Local d'Urbanisme

Elaboration du PLU approuvée le 16 mai 2013

1ère modification arrêté le

PLAN DE ZONAGE **4.2.2**

Le village Echelle : 1/2000

atelier urbain

Liste des emplacements réservés

N°	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE (à titre indicatif)	REFERENCES CADASTRALES	EVOLUTION
1	Elargissement et aménagement du carrefour de la RD 64 sur entrée Est du Bourg	Commune	295 m²	OE : 226	Maintien.
~~2~~	~~Aménagement d'un cheminement piéton autour du lac~~	~~Commune~~	~~2 293 m²~~	~~OP : 660, 657, 665, 653, 661, 650, 644, 646, 641, 248~~	Suppression, abandon du projet.
3	Aménagement d'une zone de loisirs au lieu-dit « Fontanieu » « crant un lien entre le lac et la forêt de la Peyrot	Commune	63 706 m²	OB : 601, 602, 604, 743, 350 à 359	Maintien.
4	Aménagement d'une zone de loisirs au nord du lac	Commune	10 145 m²	OB : 615	Maintien.
5	Aménagement d'un cheminement piéton de liaison entre RD 54 et chemin rural de Launac	Commune	360 m²	OP : 311, 813, 850, 851	Maintien.
6	Extension de la station d'épuration	Commune	11 405 m²	OE : 384	Maintien.
7	Créat on d'un équipement public culturel ou sportif	Commune	16 527 m²	OE : 146	Maintien.
~~8~~	~~Aménagement d'un cheminement piéton de liaison~~	~~Commune~~	~~260 m²~~	~~OP : 341~~	Suppression, abandon du projet.
~~9~~	~~Aménagement d'une liaison piétonne et d'un espace public de loisirs en lien avec le lac~~	~~Commune~~	~~3 283 m²~~	~~OP : 244~~	Suppression, suite à l'annulation partielle du PLU par jugement de la Cour administrative d'appel du 11 mai 2018.
~~10~~	~~Aménagements d'une liaison piétonne autour d'une partie du lac~~	~~Commune~~	~~1 870 m²~~	~~OB : 616, 340 OE : 153, 486, 488, 503 OP : 241, 634~~	Suppression de 'ast suite à la suppression de l'EP 9 qui ne permet plus d'assurer la continuité de la liaison douce d'un côté à l'autre du pran c'eau. L'acquisition de la digue, un ouvrage hy d. la gestion du plan d'eau, paraît de plus difficilement envisageable.
11	Elargissement du chemin de la Péladère (2 m)	Commune	1 834 m²	OE : 426, 427, 406, 438, 442, 386, 316 à 318, 720, 446, 450, 449, 387, 388	Maintien.
12	Aménagement d'une aire de stationnement et espace public lié dans le centre	Commune	618 m²	OP : 744, 745, 748, 749	Maintien.
13	Elargissement de l'allée des jardins (3 m d'un côté de la voie)	Commune	344 m²	OE : 19, 21, 22, 23, 24, 26, 673, 30	Maintien.
14	Aménagement d'un espace public de quartier	Commune	1 143 m²	OP : 635	Maintien.
15	Aménagement d'un chemin à Las Taillades	Communauté de Communes Save et Garonne	1 600 m²	OD : 246, 247, 248, 249, 253, 552, 484, 254, 264, 353, 266, 267, 268, 269	Maintien.

Légende

INFORMATION SURFACIQUE

- Zone soumise à la protection des sites archéologiques
- Périmètre de protection des monuments historiques

PRESCRIPTION PONCTUELLE

- Bâtiment autorisé à changer de destination (article L.151-11 du CU)
- Elément du petit patrimoine protégé (article L.151-19 du CU)

PRESCRIPTION SURFACIQUE

- Emplacement réservé
- Espace Boisé classé
- Elément paysager

TYPE DE ZONAGE

- UA - le centre bourg ancien
- UAa - le hameau ancien de Galembrun
- UB - les faubourgs du centre bourg
- UC - lazone d'habitat résidentielle
- UE - la zone d'équipement public
- 1AU1 - la zone à urbaniser sud du bourg - secteur nord
- 1AU2 - la zone à urbaniser sud du bourg - secteur est
- 2AU - la zone à urbaniser (non constructible dans un 1er temps)
- A - la zone agricole
- Ah - le secteur de constructions isolées en zone agricole
- N - la zone naturelle
- Nce - le secteur de corridor écologique
- Nh - le secteur de constructions isolées en zone naturelle
- Nl - le secteur touristique et de loisirs

N

0 100 200 m